



## Municipalité de Lac-du-Cerf

19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S0  
Téléphone : (819) 597-2424 Télécopieur : (819) 597-4036  
Courriel : [taxation@lac-du-cerf.ca](mailto:taxation@lac-du-cerf.ca) Site Web : [lac-du-cerf.info](http://lac-du-cerf.info)

---

# MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-du-Cerf, le lundi 9 février 2009, à 19 heures à la salle municipale, 15, rue Émard, Lac-du-Cerf.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

### **NATURE ET EFFET :**

Demande de dérogation mineure n° : DPDRL080158

Cette demande affecte la disposition réglementaire suivante : Article 8.3.1 C du Règlement de zonage 198-2000.

### **Nature de la demande :**

Dérogation sur la marge de recul latérale pour la future construction d'un abri d'auto de 5,49 m (18 pi) par 7,92 m (26 pi) attaché à la résidence. La marge de recul latérale minimale prescrite au règlement est de 7 mètres (grille des spécifications).

### **Raisons :**

Ayant un terrain dérogoire. le citoyen demande de pouvoir implanter un abri d'auto attaché au bâtiment principal à plus ou moins 3,35 m ( 11 pieds) soit un empiétement de 3,64 m ( 12 pieds) dans la marge de recul latérale.

### **IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ**

Lot 30B-24, rang 9, Canton de Dudley  
20, chemin Dumouchel

### **TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE.**

DONNÉ à Lac-du-Cerf, ce 22<sup>e</sup> jour de janvier de l'an deux mille neuf.

Jacinthe Valiquette, g.m.a.  
Secrétaire-trésorière et directrice générale

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, résidant à Lac-du-Cerf, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 22 janvier 2009, entre 17 et 18 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 22<sup>e</sup> jour de janvier de l'an deux mille neuf.

Jacinthe Valiquette  
secrétaire-trésorière et directrice générale